ceux qui figuraient déjà sur des listes de personnes passibles de sanctions, tout en réservant la possibilité d'un retour à une vie pacifique aux hommes de rang des Taliban qui n'étaient pas accusés d'avoir commis des crimes de guerre<sup>121</sup>. Le représentant de l'Afghanistan a ajouté que son pays continuait de privilégier la réconciliation afin d'inciter les Taliban non terroristes à s'associer à l'édification d'un Afghanistan prospère<sup>122</sup>. Le représentant du Pakistan a fait remarquer que les Taliban faisaient partie de la société afghane et que nombre d'entre eux pouvaient être ralliés à la cause de l'Afghanistan et s'est réjoui de l'offre de réconciliation que le Président Karzaï avait adressée aux Taliban<sup>123</sup>. Toutefois, le représentant de la République islamique d'Iran a rejeté certaines

initiatives visant à « apaiser les terroristes qu'étaient les Taliban ». Il a estimé que les contacts pris avec les groupes responsables de l'insécurité et des actes de terrorisme pouvaient être interprétés à tort comme récompensant les terroristes et les criminels et qu'ils s'avéreraient contreproductifs et dangereux pour l'Afghanistan<sup>124</sup>.

Enfin, le représentant du Pakistan a fait le point sur les efforts déployés pour fermer les camps de réfugiés afghans situés à la frontière côté pakistanais, qui avaient alimenté les flux de militants passant la frontière. Il a indiqué que la fermeture de ces camps était retardée en raison d'une réticence inexplicable, notamment de la part des organismes de l'ONU, à faciliter le retour des réfugiés <sup>125</sup>.

## 25. Lettre datée du 31 mars 1998 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

## Délibérations du 6 mai 2004 (4962<sup>e</sup> séance)

À sa 4962<sup>e</sup> séance, le 6 mai 2004, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques sur les activités du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, après quoi tous les membres du Conseil ainsi que les représentants des Fidji, du Japon, de la Nouvelle-Zélande<sup>1</sup> et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait une déclaration.

Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général a indiqué qu'avec l'appui du Conseil, la recommandation du Secrétaire général tendant à réduire les effectifs du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et à nommer la mission appelée à lui succéder Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville avait été mise en œuvre. Il a précisé que la nouvelle Mission travaillait en étroite coopération et en consultation avec le Gouvernement national de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les dirigeants de Bougainville. Il a annoncé que le 17 décembre 2003, l'Armée révolutionnaire de

**569** 11-02856

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> Ibid., p. 20.

<sup>122</sup> Ibid., p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> Ibid., p. 37.

<sup>124</sup> Ibid., p. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> Ibid., p. 38.

Bougainville et la Résistance bougainvillienne avaient consolidé leur accord concernant la destruction de toutes les armes en conteneurs, comme prévu à la phase III du processus de collecte des armes. Il a expliqué qu'en décentralisant le processus destruction des armes, qui avait permis aux excombattants, aux commandants d'unités et aux communautés de décider eux-mêmes de leur date et de leur méthode exactes de destruction, la Mission avait réussi à accélérer grandement la destruction des armes. Il a ajouté que jusque-là, 81 % de l'arsenal de l'Armée révolutionnaire de Bougainville et de la Résistance bougainvillienne avait été détruit Bougainvillais, sous la supervision de la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville. Il a indiqué que la Commission constitutionnelle de Bougainville s'était attelée à la troisième et dernière mouture de la constitution, à soumettre approbation l'Assemblée constituante Bougainville en juin 2004, puis au Gouvernement national de Papouasie-Nouvelle-Guinée à la fin du mois de juillet 2004. Le Sous-Secrétaire général a précisé qu'une fois que le processus constitutionnel serait entièrement terminé, la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville consulterait le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au nom du Forum des îles du Pacifique (Australie, Fidji, Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu).

Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les parties bougainvillaises au sujet de leurs intentions concernant la tenue des élections. Il a annoncé que le 17 décembre 2003, le Conseil exécutif national du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée avait transféré au Gouvernement provincial provisoire de Bougainville les pouvoirs et les fonctions de police et que, toujours dans l'optique de l'autonomie, le Gouverneur avait nommé l'ancien chef de la Résistance de Bougainville Ministre de la police. Il a ajouté que l'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisaient des programmes visant à renforcer davantage les institutions bougainvillaises dans le domaine de la sécurité.

Le Sous-Secrétaire général a constaté des progrès sur la voie de la participation de M. Francis Ona, le principal dirigeant bougainvillais encore à l'écart du processus de paix. Il a précisé que l'élément dominant de la Force de défense Me'ekamui de M. Ona avait achevé la destruction de ses armes en avril 2004, mais que d'autres éléments de la Force de défense Me'ekamui n'avaient toujours pas déposé leurs armes dans les conteneurs. Il a expliqué que la Mission d'observation des Nations Unies avait tenu M. Ona informé de l'évolution du processus de paix et lui avait fait part de sa volonté de renouer des échanges réguliers avec lui. Le Sous-Secrétaire général a constaté que dans l'ensemble, l'influence de M. Ona ne cessait de diminuer. Enfin, le Sous-Secrétaire général a prié les parties de redoubler d'efforts pour achever le processus constitutionnel de Bougainville, étape préalable à la formation d'un gouvernement autonome à Bougainville dès que possible<sup>2</sup>.

La plupart des intervenants ont salué les avancées dans la mise en œuvre du processus de paix à Bougainville : la poursuite du processus constitutionnel et de la phase III du plan d'élimination des armes et le transfert des pouvoirs et des fonctions de police au Gouvernement provincial provisoire de Bougainville. De nombreux intervenants ont souligné le lien entre une paix pérenne et une économie durable et ont insisté sur la nécessité d'un développement socio-économique constant soutenu par la communauté internationale. Plusieurs intervenants ont rappelé qu'il importait d'associer la faction de M. Ona au processus de paix<sup>3</sup>. S'exprimant au nom du Forum des îles du Pacifique, le

représentant de la Nouvelle-Zélande a insisté sur le fait que la communauté internationale continuerait d'avoir à cœur l'avenir et le développement socio-économique de Bougainville et du reste de la Papouasie-Nouvelle-Guinée<sup>4</sup>.

## Décision du 15 juin 2005 (5201<sup>e</sup> séance) : déclaration du Président

À sa 5201<sup>e</sup> séance, le 15 juin 2005, à laquelle le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été invité à participer, le Président (France) a fait une déclaration au nom du Conseil<sup>5</sup>, par laquelle celui-ci, entre autres :

A accueilli avec satisfaction la tenue, du 20 mai au 9 juin 2005, des premières élections générales, pour élire le Président et les membres de la Chambre des représentants de la région autonome de Bougainville, dont il a convenu avec l'équipe d'observateurs internationale qu'elles avaient été conduites de façon compétente et dans la transparence;

A instamment demandé à ceux qui n'avaient pas pris part aux élections d'en respecter le résultat et de prêter sans tarder leur concours au Gouvernement autonome de Bougainville pour l'aider à consolider la paix;

A rendu hommage au Gouvernement de Papouasie-Nouvelle- Guinée et aux dirigeants bougainvilliens en ce qu'ils avaient entrepris d'appliquer pleinement l'Accord de paix de Bougainville;

A vu en s'en félicitant, dans les résultats obtenus par la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville ainsi que par son prédécesseur, le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, la preuve qu'une petite mission politique spéciale des Nations Unies dotée d'un mandat clairement défini pouvait, en toute efficacité et efficience, concourir de manière décisive aux efforts déployés pour régler tel ou tel conflit régional.

## Délibérations du 6 juillet 2005 (5222<sup>e</sup> séance)

À sa 5222<sup>e</sup> séance, le 6 juillet 2005, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, après quoi tous les membres du Conseil ainsi que les représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait une déclaration.

Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général a annoncé, au nom du Secrétaire général, que le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée avait été

11-02856 570

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> S/PV.4962, pp. 2-4.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibid., p. 6 (Allemagne); p. 12 (Bénin); p. 13 (Fédération de Russie) et p. 14 (Pakistan).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ibid., p. 17.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> S/PRST/2005/23.